
Arrêté ministériel

Biens culturels mobiliers

A.M. 20-07-2022

M.B. 01-02-2023

La Ministre de la Culture a classé par arrêté ministériel de la Communauté française le 20 juillet 2022 le Cupidon de Château Renaud, avec la qualification de trésor, conformément au décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.

La Ministre de la Culture a classé par arrêté ministériel de la Communauté française le 20 juillet 2022 la moto Gillet monocylindrique 350cc avec side-car de Robert Fabry, avec la qualification de trésor, conformément au décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.